



## Procès-verbal du jury du concours « GLAMPING CABINS »

Lundi 6 mars 2023

Skybox du siège de l'OAI

6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg

### 1. A propos du concours

Ce concours anonyme d'architecte, organisé par l'OAI et le ministère de l'Économie est un concours d'architecture où les participants sont invités à soumettre leurs projets pour une « Glamping cabin », une structure modulaire hors réseau qui accueillerait 2 à 4 personnes. La seule exigence est que la surface totale de la structure ne dépasse pas une emprise au sol de 25 m<sup>2</sup>. En plus de cela, les participants sont encouragés à être aussi créatifs que possible.

Il est demandé aux participants à repenser l'organisation spatiale et à intégrer une esthétique unique, de nouvelles technologies et des matériaux innovants qui feront de la « Glamping cabin » une forme d'architecture entièrement nouvelle.

Étant donné qu'il n'existe pas de site de concours spécifique, les projets peuvent être conçus dans n'importe quel site imaginaire de n'importe quelle taille, en ville ou à la campagne au Luxembourg. Le Jury privilégiera les conceptions durables et les projets qui cherchent à résoudre des problèmes économiques, sociaux et culturels par la mise en place de nouvelles méthodes architecturales.

### 2. Préjury

Un préjury, composé de Jean-Claude WELTER, architecte (Bureau d'architecture WeB), et Laury MERSCH (Bureau d'architecture WeB), s'est attaché à déterminer la conformité des dossiers présentés.

Le rapport de cette analyse fait état de la conformité des pièces remises par les concurrents. Tout projet ne répondant pas à un ou plusieurs des critères suivants seront exclus de la procédure :

- Livré après les délais
- Non-conforme au règlement du concours
- Incomplet dans ses parties essentielles
- Se manifestant, par exemple, par un excès de documents non demandés par le programme

Le préjury a estimé que les 26 projets proposés sont bien recevables et complets.



### **3. Composition du jury**

1. Mme Michelle FRIEDERICI, architecte, présidente de l'OAI, présidente du jury
2. Mme Claudine KAELL, architecte, déléguée OAI
3. M. Dirkjan VAN BERKUM, Fédération CAMPRILUX
4. Mme Anne MEYERS, Association pour la promotion du tourisme rural au G-D de Luxembourg
5. M. Romain WEBER, Fédération HORESCA
6. M. Robi BADEN, Office Régional du tourisme Mullerthal – Petite Suisse Luxembourgeoise
7. M. Ricky WOHL, Direction générale du tourisme au Ministère de l'Économie  
remplacé par M. Georges GENGLER, Direction générale du tourisme au Ministère de l'Économie

#### Membres suppléants :

8. Mme Jil BENTZ, architecte, déléguée OAI
9. Mme Elise VAN BOSVELD HEINSIUS, Fédération CAMPRILUX
10. M. Georges GENGLER, Direction générale du tourisme au Ministère de l'Économie

### **4. Critères appliqués par le jury**

Les principaux critères d'évaluation qui lui ont été fixés par le règlement du concours peuvent être résumés à l'originalité du concept, respect de la spécification telle que décrite au point 3.1.3 du règlement, l'idée de l'identité régionale et la construction durable (écologie, économie circulaire...).

### **5. Suites apportées au concours**

Le présent procès-verbal sera transmis au jury ainsi qu'aux 26 participants du concours.

A l'issue du concours, l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg pourra attribuer à un ou plusieurs lauréats de son choix une mission de suivi rémunérée qui consiste dans :

- l'élaboration de plans d'exécution et de détails d'exécution ;
- l'élaboration d'un métré exact ;
- l'élaboration des bordereaux de soumission ;
- la ventilation des coûts de production d'une « Glamping cabin ».

La mission de suivi rémunérée a pour but l'établissement de documents (plans, métrés, bordereaux etc.) permettant à un intéressé de se faire construire une Glamping cabin « clé en main » auprès d'un atelier spécialisé.



Il est précisé que la prestation requise porte uniquement sur la construction de la structure modulaire hors réseau (« Glamping cabin ») à l'exclusion de tous autres postes, y non compris notamment son installation sur le terrain ou autres aménagements.

Par l'acceptation de cette mission rémunérée et à l'issue de la réalisation en tout ou partie de celle-ci et du paiement des honoraires correspondants, le lauréat cède à titre exclusif, tous les droits patrimoniaux (les droits de reproduction, de communication au public, de modification, d'adaptation, etc.) relatifs aux droits d'auteur sur tout le matériel développé (plans, schémas, concept, etc.) dans le cadre du projet « Glamping Cabins ».

La propriété matérielle des documents soumis devient également la propriété de l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg.

Les droits patrimoniaux sont cédés pour toute la durée légale des droits d'auteur et pour le monde entier.

Le lauréat garantit être l'auteur du matériel développé dans le cadre du projet « Glamping cabin » et garantit l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg contre toutes les prétentions que des tiers pourraient faire valoir en raison de l'utilisation du matériel développé par l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg ou ses ayants droit.

Le lauréat conserve ses droits moraux sur le matériel développé dans le cadre du projet « Glamping cabin ».

L'Etat du Grand-Duché du Luxembourg peut mettre à disposition dans les conditions qu'il le souhaite les plans et tout autre document nécessaire à la construction d'une « Glamping cabin » et autoriser toute personne physique ou morale de son choix à les utiliser dans le cadre de la construction d'une « Glamping cabin ».

La rémunération générale convenue par les parties inclut la rémunération du lauréat correspondant à la cession des droits d'auteur sur le dossier élaboré pour la construction d'une « Glamping cabin » par une personne physique ou morale susmentionnée. Pour chaque « Glamping cabin » construite, la personne physique ou morale susmentionnée devra s'engager à payer des frais de copyright à raison de 1,5% du coût de construction de la « Glamping cabin » au lauréat. Par coût de construction est visé le coût de la structure modulaire hors réseau (« Glamping cabin ») à l'exclusion de tous autres coûts, frais d'aménagement ou d'installation sur site ou autres frais accessoires.



## 6. Décisions du jury

### 6.1. 1<sup>er</sup> tour tous les projets

- Tous les projets sont conformes au programme de la consultation

#### **046219      louhäip/lowhype, écarté au premier tour**

- Le concept est bien réfléchi au niveau technique et modularité. En plus l'accessibilité pour les PMR est garantie. Le facteur glamour n'est pas donné

#### **100322      Polygone, écarté au premier tour**

- Concept pas très innovant, plutôt type tiny house

#### **101219      3^Eck, mention**

- Bonne idée, forme triangulaire difficile pour l'utilisation des surfaces, bon projet pour l'été,
- Difficile à réaliser

#### **121452      Red Box, écarté au deuxième tour**

- Look container mais ce ne sont pas de containers, idée pas innovante
- Bonne modularité

#### **125489      De Minett, mention**

- Grand potentiel à cause de la simplicité, projet conforme pour PMR
- Projet pas très passionnant

#### **140996      Lucilinburhuc, écarté au premier tour**

- Forme trop complexe, plutôt type tiny house
- Bon pour la commercialisation mais pas de charme

#### **160921      Assemblage, écarté au deuxième tour, prix spécial**

- Originalité de l'idée, très fort au niveau économie circulaire
- Pas assez de glamping plutôt aventure

#### **161803      Buerfelter Tiermercher, écarté au premier tour**

- Structure trop compliquée, budget de construction pas praticable



**180369 ready MADE, écarté au deuxième tour, prix spécial**

- Bonne idée, mais trop ludique pour l'application dans la réalité. Point de départ théorique dans l'esprit du temps.

**201501 Terrae, écarté au deuxième tour, retenu pour la sélection du prix spécial**

- Structure trop compliquée, budget de construction pas praticable

**225179 DenBuergi, mention**

- Un projet bien réfléchi avec une utilisation de l'espace très optimisée
- Conception de façade faible

**271930 Oculus, écarté au deuxième tour**

- Bonne idée mais structure trop compliquée, budget de construction pas praticable

**274163 BOKS, écarté au deuxième tour**

- 
- Même si le programme des surfaces est respecté le projet à l'apparence trop volumineuse

**280110 Le shed, mention**

- Bonne organisation des surfaces, donne la vue vers le ciel,
- Point négatif : scellement total du sol

**302918 YooK, 2<sup>ième</sup> place**

- Bon concept au niveau conception et technique, matérialité de la façade peut être à revoir

**391427 Lëtz Häip, écarté au premier tour**

- Concept pas très innovant, plutôt type tiny house

**571613 Glamping Tuurm, 1<sup>ère</sup> place**

- Bon concept au niveau conception, économie circulaire et technique. Pratiquement pas de scellement du sol





**628405 Mpods, écarté au deuxième tour**

- Forme trop compliqué

**652489 Glamp-foot, écarté au premier tour**

- Design trop spécifique

**719062 Schauteng, 3<sup>ème</sup> place**

- S'intègre bien dans le paysage, vue concentrée vers l'extérieur

**747575 Bug's Cabin, écarté au premier tour**

- La matérialité et la forme ne sont pas très innovantes

**748265 Le Huit, écarté au deuxième tour**

- La forme est très proche à un autre projet mais le reste du concept ne convainc pas trop. Pas assez innovant

**802302 Ecolux Glamping, écarté au premier tour**

- Utilisation de conteneurs existants pas visible à première vue. Concept pas réussi

**842137 Letz go glamping, écarté au premier tour**

- Trop proche à la forme des « Wickelhouses », même si les « cabins » ont une autre matérialité

**842684 Hütten im Moseltal, écarté au premier tour**

- Concept pas innovant. Ce type de « cabin » existe déjà

**860620 Den Polyreflekt, mention**

- Le matériel n'est pas très écologique. C'est un volume intéressant mais on peut s'imaginer à l'intérieur plutôt une exposition que de l'habitat.



## 6.2. Prix du concours

### Décisions du Jury

#### **571613- Glamping Tuurm - 1<sup>ère</sup> place 4.000€**

- *En intégrant une identité régionale par le biais des pieds en acier (Minett) et du bois utilisé pour le bardage (Éislek), matériaux produits localement et entièrement recyclables, le projet « Glamping Tuurm » affiche une grande originalité et une bonne valeur de reconnaissance.*
- **Emprise au sol très réduite**
- **Réinterprétation d'un tour de château. Le but est de garantir une vue dégagée aux utilisateurs**
- **Modularité et concept pour l'économie circulaire bien réfléchi**
- **Le concept montre la technique avec conscience, maintenance simple et possibilité de partager la technique avec d'autres unités**

#### **302918- YooK - 2<sup>ième</sup> place 3.000€**

- *Le projet offre un design original en limitant l'emprise au sol et en offrant une vue dégagée.*
- **Intégration de la technique dans le niveau d'entrée**
- **La cabane peut être utilisée autosuffisante**
- **Les surface d'habitation se trouve au niveau +1 et ont une vue dégagée vers les alentours**
- **Concept pour l'économie circulaire bien réfléchi**

#### **719062- Schauteng – 3<sup>ième</sup> place 2.000€**

- *Une forme compacte et originale qui peut être facilement intégrée dans différents paysages ; espace de vie aménagé sur un seul niveau*
- **Une forme qui laisse penser à une pierre**
- **Ouvertures qui garantissent une vue bien concentrée vers l'extérieur**
- **La structure portante, même que les façades extérieures et le design d'intérieur sont conçus en bois traité de diverses façons**
- **Volume compact qui peut être placé pratiquement dans n'importe quelle topographie grâce aux fondations à vis.**

#### **160921- Assemblage – prix spécial 1.500€**

- *Le système de la structure primaire est très modulable, cependant les différents modules de vie semblent difficilement accessibles*
- **Modularité à l'extrême, système étendable, démontable et modifiable à l'infini**
- **Concept un peu trop réduite. Le facteur Glamp n'est pas garanti. C'est plutôt l'aventure qui est au premier plan**



### **180369- ready MADE – prix spécial 1.500€**

- *L'idée est originale mais difficile à commercialiser, manque l'aspect « Glamping »*
- Idée très innovante et dans l'air du temps
- Approche plutôt théorique
- Difficile à commercialiser dans le concept de glamping cabins

### **101219- 3^Eck – mention 1.000€**

- *Le projet offre une grande luminosité, cependant dû aux grands éléments basculants, son utilisation est limitée à la période estivale*
- Bonne idée et bonne approche de modularité.
- La forme triangulaire est difficile pour l'utilisation optimale des surfaces,
- Bon projet pour l'été, utilisation difficile dans les saisons froides et pluvieuses
- Difficile à réaliser avec les grands éléments basculants

### **125489- De Minett – mention 1.000€**

- *Un projet qui offre une grande luminosité et une bonne accessibilité, qui manque cependant d'originalité*
- Grand potentiel à cause de la simplicité du volume,
- Projet conforme pour PMR
- Projet pas trop élaboré au niveau technique et économie circulaire

### **225179- Den Buergi – mention 1.000€**

- *Une façade originale, une utilisation de l'espace très optimisée*
- Un projet bien réfléchi avec une utilisation de l'espace très optimisée
- Conception de façade faible
- Le rapport emprise au sol par rapport à la surface utilisable n'est pas optimal à cause des murs trop épais

### **280110- Le shed – mention 1.000€**

- *Un projet affichant une bonne luminosité mais avec une emprise au sol élevé*
- Bonne organisation des surfaces
- Les ouvertures donnent la vue vers le ciel
- Point négatif : scellement total du sol et modularité réduite

### **860620- Den Polyreflekt – mention 1.000€**

- *Design au charme d'une serre, aspect écologique sous-développé*
- Choix du matériel de façade un peu regrettable du point de vue écologique
- Atmosphère claire mais pas très intime.
- Bonne modularité
- Volume avec un grand potentiel mais dans nos yeux plutôt comme espace d'exposition que pour glamping cabins





## 7. Levée de l'anonymat

Les résultats du concours se présente comme suit :

- 1<sup>er</sup> Prix : SAHARCHITECTS (Projet n°571613 - Glamping Tuurm)  
2<sup>ème</sup> Prix : SIDESHORE ARCHITECTURE +URBANISM (Projet n°302918- YooK)  
3<sup>ème</sup> Prix : PAUL MATHEY ARCHITECTURE & DESIGN (Projet n°719062- Schauteng)  
Prix spécial : ETUDES F (Projet n°160921- Assemblage)  
Prix spécial : YO STUDIO (Projet n°180369- ready MADE)  
Mention : MEDINGER ARCHITECTURE (Projet n°101219- 3<sup>^</sup>Eck)  
Mention: ALBAN WAGENER (Projet n°125489- De Minett)  
Mention: NICHE(S) ATELIER D'ARCHITECTURE (Projet n°225179- Den Buergi)  
Mention : AECO ATELIER D'ARCHITECTURE (Projet n°280110- Le shed)  
Mention : JONI DA CRUZ (Projet n°860620- Den Polyreflekt)

Georges GENGLER  
Ministère de l'économie

Michelle FRIEDERICI  
Présidente du jury